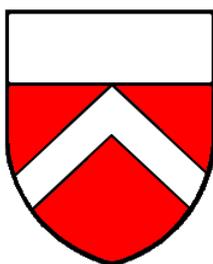




# **PETIT GUIDE DU TRI DES DECHETS**

## **COMMUNE DE YENS**



# **L'A, B, C, Déchets**

**Que faire des déchets ? Où les acheminer ?**

**Que deviennent-ils ?**

Réutiliser plutôt que jeter, Recycler plutôt qu'éliminer

**Les meilleurs déchets, les moins coûteux ?**

Ceux que l'on évite de produire...

## **Les 5 gestes utiles des déchets**

Réduire le suremballage (laisser les emballages dans les commerces)

Remplacer les toxiques par du savon

Réparer les appareils et les meubles

Recycler en dernière étape

Retour aux points de vente

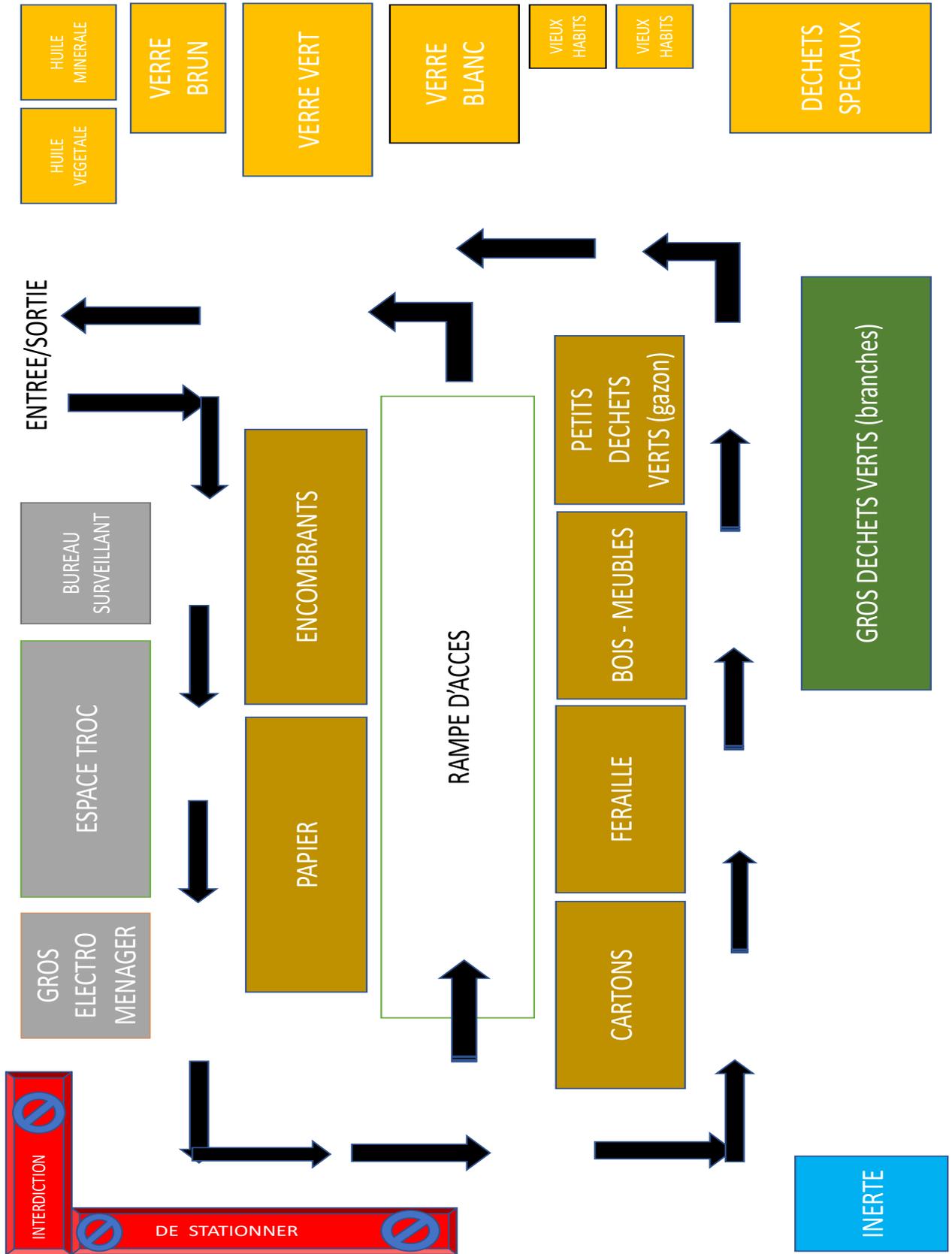
Les points de vente ont l'obligation légale de reprise (PET, appareils électriques et électroniques, piles, etc).

**Privilégier le retour aux points de vente permet de diminuer les coûts de gestion des déchets de la commune.**

**Travaillons ensemble pour réduire le coût des déchets.**

**La Municipalité vous en remercie.**

# PLAN DE LA DECHETTERIE



## **La déchetterie est divisée en 5 zones :**

Zone 1 = Couleur brune

Zone 2 = Couleur or

Zone 3 = Couleur bleu clair

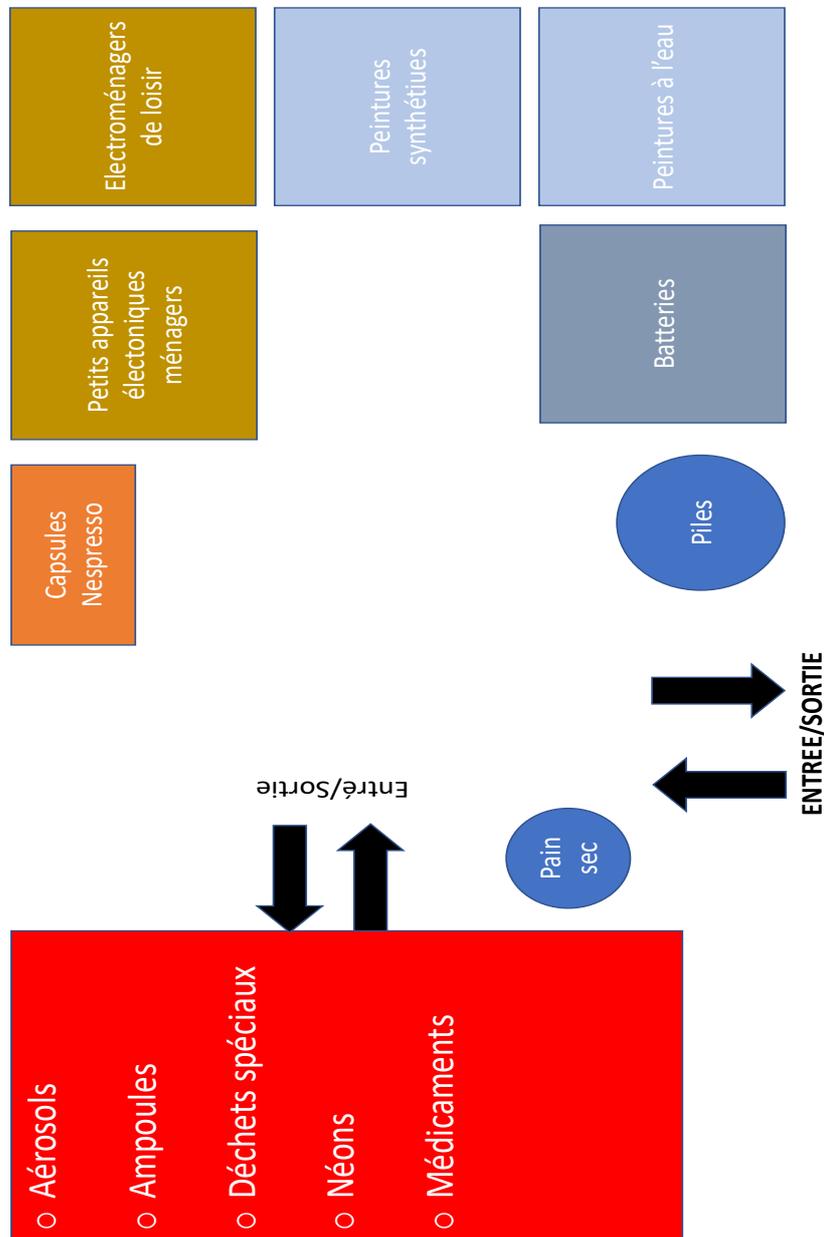
Zone 4 = Couleur vert clair

Zone 5 = Couleur gris clair

## **Que contient le container à déchets spéciaux ?**

- Aérosols
- Ampoules et néons
- Batteries
- Déchets spéciaux (autres)
- Electroménager de loisir
- Petits appareils électroniques ménagers
- Médicaments
- Pain sec
- Peintures synthétiques
- Peintures à l'eau
- Piles

# PLAN DU CONTAINER A DECHETS SPECIAUX



La déchetterie est surveillée par un employé prêt à vous aider et à vous renseigner.

## ZONE 1

	<p><b>Papier :</b> <b>grande benne sur le quai</b></p>	<p>Il s'agit de papier comme les journaux, les livres, les revues sans emballage plastique, les enveloppes, les annuaires et les prospectus.</p>
<p style="color: red;">Les Suisses consomment environ 230 kg de papier par habitant par an (contre 50 kg en moyenne au niveau mondial).</p> <p style="color: red;">Le recyclage d'une tonne de papier permet de préserver environ 18 arbres. Nous pouvons contribuer au maintien des surfaces forestières et de leur biodiversité en réduisant notre consommation de papier.</p>		
	<p><b>Cartons :</b> <b>grande benne sur le quai</b></p>	<p>Il s'agit de cartons aplatis ou cassés, boîtes à œufs également. Les cartons souillés par la nourriture sont exclus.</p>
	<p><b>Déchets encombrants :</b> <b>grande benne sur le quai</b></p>	<p>Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac poubelle de 110 litres ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, sagex, etc.</p> <p>Le mobilier en bois peint en couleur est considéré comme du déchet encombrant.</p>
	<p><b>Ferraille/Aluminium :</b> <b>grande benne sur le quai</b></p>	<p>Il s'agit de tous les déchets métalliques, les boîtes de conserve et les emballages en tôle d'acier portant le sigle « tôle d'acier » recyclable.</p> <p>Les vélos sont à mettre dans cette catégorie.</p> <p>Vous pouvez également déposer avec le fer blanc le papier d'aluminium, les barquettes et les boîtes pour animaux.</p>
<p style="color: red;">Les métaux doivent être extraits dans des mines et il s'agit d'une opération globalement polluante. Recycler les métaux existants permet d'économiser de l'énergie et de prévenir les dégâts environnementaux.</p>		
	<p><b>Bois naturel/traité :</b> <b>grande benne rouge sur le quai</b></p>	<p>Il s'agit de déchets de bois type palette ou lambourde, mais aussi mobilier en bois vernis naturel.</p> <p>Les meubles doivent être démontés.</p>

	<b>Petits déchets de jardin : benne au sol</b>	<p>Il s'agit des déchets végétaux, type gazon, feuilles et petits branchages. Les plantes et les fleurs peuvent aussi être déposés dans cette benne, <b>mais sans leur pot.</b></p> <p>Il s'agit des déchets de cuisine crus et cuits tels que marc de café, thé en vrac, épluchures, restes de repas.</p> <p>Les litières pour chats doivent aussi être déposées dans ces containers. Les déchets doivent être déversés sans sac ou alors uniquement dans un sac biodégradable.</p>
<p><b>Vous avez un jardin ?</b></p> <p><b>N'hésitez pas à faire votre propre compost.</b></p> <p><b>C'est une bonne solution pour recycler vos déchets de jardin et certains déchets de cuisine, tout en produisant un excellent fertilisant.</b></p>		

## ZONE 2

	<b>Verre bouteille : bennes au sol</b>	<p>Il s'agit uniquement de bouteilles en verre ou des bocaux. Le verre doit être trié par couleur ; sans bouchon, sans capsule, sans couvercle ou autre élément n'étant pas du verre (blanc/brun /vert)</p> <p>La vaisselle et la céramique doivent être déposées avec les déchets inertes.</p>
<p><b>Le verre n'est pas un déchet mais une matière première!</b></p> <p><b>Le verre usagé peut être fondu un nombre infini de fois, sans perte de qualité. En 2010, le taux de récupération du verre a été de 94% sur le sol helvétique.</b></p>		
	<b>Huile végétale : collecteur</b>	<p>Il s'agit des huiles de friteuse, de la glycérine ou des huiles à salade. Les huiles à moteur ne doivent en aucun cas être déversées dans ce collecteur.</p>
	<b>Huile minérale : collecteur</b>	<p>Il s'agit de l'huile de moteur, d'engrenage, de vidange et hydraulique.</p>
<p><b>Les grilles de sol, appelées souvent grilles d'égout, évacuent les eaux de pluie directement vers le lac ou les cours d'eau. Un litre d'huile versé dans une grille pollue à lui seul un million de litres d'eau.</b></p>		

	<b>Déchets spéciaux</b>	Les déchets spéciaux sont une catégorie de déchets qu'il faut manipuler avec soin car ils sont souvent nocifs. C'est pourquoi, il faut absolument éviter de les jeter aux ordures ménagères ou dans les égouts.
		Il s'agit des batteries, des piles, des pots de peinture, des tubes fluorescents, des néons, des produits d'entretien. Ces produits doivent dans la mesure du possible être ramenés aux commerçants.

**LES PNEUS NE SONT PAS REPRIS A LA DECHETTERIE. MERCI DE LES DEPOSER CHEZ VOTRE GARAGISTE.**

	<b>Déchets petits appareils électroniques</b>	Il s'agit des ordinateurs, imprimantes, télévisions, aspirateurs, radios, etc.
	<b>Capsules de café : container brun</b>	Il s'agit des capsules de café Nespresso.
	<b>Textiles et habits : collecteur Texaid + Aveugle</b>	Il s'agit des habits et des chaussures usagés en bon état que vous déposez dans le collecteur mis à disposition par l'organisation caritative.
	<b>Bouteilles en PET : container au sol</b>	Il s'agit seulement des bouteilles en PET ayant contenu de la boisson. <b>Les bouteilles en PET ayant contenu du shampoing, des produits d'entretien, du lait, de l'huile ou du vinaigre sont à éliminer avec les ordures ménagères.</b>  Nous vous rappelons que les commerces et centres commerciaux ont également des points de récupération pour le PET et le flaconnage.

## ZONE 3

	<b>Déchets inertes</b>	Il s'agit des déchets de béton, mortier, terre cuite, briques. Les pots de fleurs en terre cuite sont à mettre dans cette catégorie ainsi que la porcelaine et la céramique
--	------------------------	---

## ZONE 4

	<b>Gros déchets de jardin</b>	Il s'agit des déchets de jardin issus de taille : branchages volumineux et troncs débités. Le gazon doit être déposé impérativement dans la benne mise à disposition (zone 1) et surtout pas au sol.
---	-------------------------------	--

## ZONE 5

	<b>Espace TROC</b>	Vous pouvez déposer dans cet espace les objets dont vous n'avez plus besoin, mais qui sont en bon état.
	<b>Gros appareils électroménagers : grande benne au sol</b>	Il s'agit des frigos, congélateurs, cuisinières, lave-linge et lave-vaisselle.

Les appareils électriques, frigorifiques ou électroniques doivent être repris par les commerçants gratuitement quand vous achetez un appareil neuf.

## Financement

Dans son arrêté du 4 juillet 2011, le Tribunal Fédéral a rappelé que le coût d'élimination des déchets urbains (déchets issus de ménages) ne peut être couvert par l'impôt ordinaire. Cela serait contraire au principe de causalité, fixé par le droit fédéral, le 1<sup>er</sup> novembre 1997.



1<sup>er</sup> janvier 2013 : introduction de la taxe au sac.

L'introduction de cette taxe de causalité va de pair avec la nécessité de mieux trier les déchets urbains, pour en diminuer les coûts d'élimination.

## Prix des sacs

Contenance [litres]	Unités par rouleau	Prix du rouleau [CHF TTC]	Coût par sac [CHF TTC]
17	10	10.00	1.00
35	10	19.50	1.95
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

**1<sup>er</sup> janvier 2020, la taxe annuelle de la déchetterie communale a été fixée à Frs. 80.– hors TVA.**

Les enfants et les adolescents sont exemptés de la taxe forfaitaire. Ils seront soumis à son paiement dès l'année civile suivant leur 20<sup>ème</sup> anniversaire. Des allègements sont prévus pour les familles et les personnes dans le besoin.

Il manque une base légale pour aller fouiller dans le sac d'un ménage en raison de la sphère privée et de la protection des données. Sauf si celui-ci n'est pas taxé ou déposé au mauvais endroit. La directive communale prévoit des sanctions en fonction de la gravité des faits.

## Que doit contenir un sac poubelle officiel ?

- Le sac ne doit contenir que des matières incinérables non recyclables ([www.vaud-taxeausac.ch](http://www.vaud-taxeausac.ch)).

## Comment réduire les déchets ?

- Privilégier le retour dans les commerces
- Diminuer les déchets ménagers en favorisant le tri et en continuant à aller déposer les autres déchets à la déchetterie communale.

## Quels sont les bons gestes ?

- Tout objet inférieur à 60 cm doit être mis dans le sac régional taxé (blanc et vert), lequel sera déposé sur la chaussée le jour de la collecte (mardi matin). **Vous ne pouvez plus déposer les sacs poubelles noirs dans la benne des déchets encombrants à la déchetterie.**
- Seuls les objets supérieurs à 60 cm, ne pouvant pas entrer dans un sac de 110 litres, doivent être déposés dans la benne à déchets encombrants à la déchetterie.

**Aidez-nous à garder notre commune propre et accueillante.**

## PLANTES ENVAHISSANTES

Plusieurs espèces végétales introduites (néophytes) menacent la biodiversité locale. Encouragez la diversité des espèces en Suisse en optant pour des plantes sauvages indigènes <https://www.energie-environnement.ch/nature/192-arbustes-sauvages-indigenes>.

## LIENS UTILES

**PRONATURA** : <https://www.pronatura.ch/fr/stop-aux-plantes-exotiques-envahissantes-dans-nos-jardins>

**PRO IGEL** : <https://www.proherissons.ch/index.php?id=84>

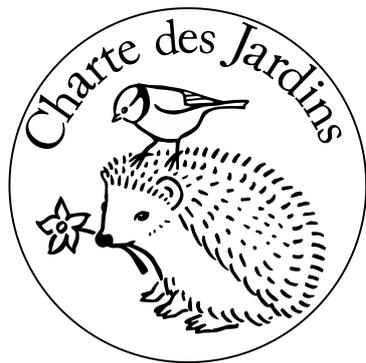
**LES OISEAUX DE NOS JARDINS** :  
<https://www.birdlife.ch/fr/content/nature-pres-de-chez-soi>

## LA CHARTE DES JARDINS

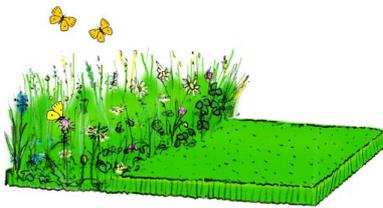
La Commune promeut la « Charte des jardins ».

Vous pourrez apercevoir cet emblème affiché à l'entrée de certaines propriétés.

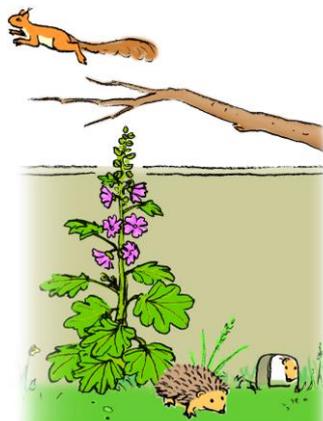
<https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>



# 10 bonnes pratiques, faciles à adopter, pour inviter la nature dans son jardin



1 • Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse (les tondre moins souvent).



4 • Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune.



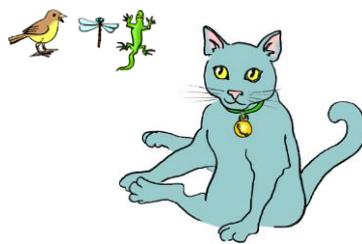
7 • Ne pas installer de plantes exotiques envahissantes (liste noire). Idéalement, se débarrasser de celles qui poussent déjà dans le jardin.



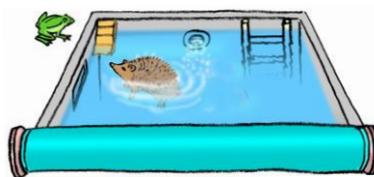
2 • Favoriser les arbustes sauvages indigènes et tailler la haie quand les oiseaux ne sont pas au nid (septembre-février).



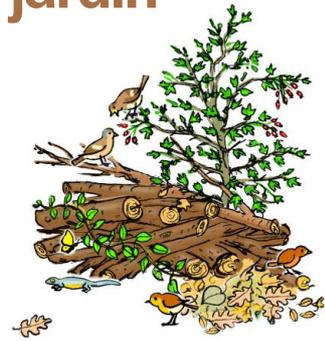
5 • Renoncer aux herbicides et pesticides. Si nécessaire, appliquer seulement des traitements naturels. Ne pas utiliser de granulés anti-limaces au méthaldéhyde.



8 • Équiper le chat d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée.



10 • Prévoir une petite rampe de sortie pour la piscine, afin d'éviter que des animaux s'y noient.



3 • Créer des abris pour la faune: tas de branches, de feuilles ou de pierres.



6 • Limiter l'éclairage du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.



9 • Respecter la loi sur les feux de jardin, et éviter d'évacuer un tas de feuilles ou de branchages pendant la période de reproduction ou d'hibernation.



[www.charte-des-jardins.ch](http://www.charte-des-jardins.ch)